

Bulletin spécial AED

Édito

Ce matin, il est 9h30, bien que le rendez-vous de la manifestation soit 10h, je suis déjà là, j'observe. J'observe les gens qui arrivent, soit individuellement, soit par petits groupes. Bientôt 10h, avec les camarades du SNES et de la FSU, on s'affaire, on distribue les drapeaux, les autocollants, on essaie d'organiser le cortège de la FSU mais surtout on discute ; on discute avec les militants, avec les syndiqués mais aussi avec les personnes qui sont venues manifester parce que là c'est trop !! Ce gouvernement qui reste sourd : c'est trop ! Ce gouvernement qui veut passer en force malgré le mécontentement de millions de citoyens (l'opinion publique est du côté des manifestants) : c'est trop ! Finalement, en continuant de discuter pendant la manifestation à droite, à gauche, on se rend compte que l'enjeu des manifestations va au-delà d'une opposition à la réforme des retraites. Les manifestants, de plus en plus nombreux, venant de secteurs professionnels très variés, démontrent que la majorité des Français en a ras-le-bol de la politique gouvernementale actuelle ; une politique dévastatrice, qui casse un à un les acquis sociaux et augmente les inégalités sociales ! Finalement, c'est la politique menée par Sarkozy et consorts qui apparaît à tous pour ce qu'elle est, une politique de classe : IL FAUT QUE CELA CESSE !! Et pour cela, il faut capitaliser la victoire politique que représente la lutte contre la réforme des retraites, pour construire une véritable alternance politique. Et cela ne sera possible que si nombreux, rassemblés, nous continuons le combat sur l'ensemble des sujets : la sécurité sociale, le statut des fonctionnaires, le code du travail, l'emploi, les salaires... Et si les organisations syndicales ont su démontrer leur capacité à produire des propositions alternatives crédibles, leurs rangs restent trop peu fournis pour contraindre le gouvernement à les prendre réellement en compte. Dans la période, la question de l'adhésion des salariés à un syndicat se pose donc avec acuité. Alors continuons la lutte ! Rejoignez-nous, syndiquez-vous !

Postes, réformes, effectifs, recrutements

POUR D'AUTRES CHOIX ÉDUCATIFS

GRÈVE LE 10 FÉVRIER, MANIFESTATION NATIONALE FIN MARS

NOS DROITS

FORMATIONS :

Rappel sur les 200 heures de formation :

Lorsque vous effectuez une formation, c'est-à-dire que vous êtes étudiant ou inscrit dans une autre formation professionnelle, vous bénéficiez, si vous en faites la demande, d'un crédit d'heures que vous pouvez :

- déduire de votre temps de travail annuel total (ce qui vous fera moins travailler chaque semaine)
- déduire seulement une partie de ce temps annuel et/ou en garder tout ou partie pour un stage dans l'année ou vos révisions d'examens par exemple.

Ce crédit est de 200 heures (100 pour un mi-temps).

ATTENTION :

- Ce crédit horaire doit être discuté avant la signature du contrat et vous devez trouver un accord avec le chef d'établissement quant aux modalités d'utilisation de ce crédit (rien ne peut être imposé, c'est à vous de négocier).
- On peut vous demander un justificatif, ne le donnez que si on vous le demande.
- Si vous vous inscrivez en cours de contrat ou si vous n'étiez pas au courant, vous pouvez quand même bénéficier de ce crédit d'heures.

En plus, de ce dispositif, nous vous rappelons que vous avez droit d'accéder aux Plans Académiques de Formation (PAF) : celui des personnels enseignants (qui offre notamment des préparations aux concours internes de l'enseignement donnant droit au crédit de 200 heures) et celui des personnels administratifs.



DROITS SYNDICAUX :

Droit de grève :

Il s'agit d'un droit individuel qui s'exerce dans un cadre collectif. C'est-à-dire qu'on ne peut décider de se mettre en grève seul. Il faut pour cela, obligatoirement, qu' « une des organisations les plus représentatives sur le plan national dans la catégorie professionnelle ou dans l'entreprise, l'organisme ou le service intéressé » dépose un préavis. Ce préavis doit être déposé cinq jours avant, en indiquant le motif, le lieu, la date et l'heure du début de la grève ainsi que sa durée.

Le SNES-FSU veille à chaque fois à déposer un préavis couvrant aussi les surveillants, et notamment les surveillants effectuant un service en internat (ancien MI) pour qui la grève commence la veille, à la prise de l'internat si les intérêts des élèves sont bien compris. En cas de difficultés, pour ne pas se voir retirer 2/30ème de traitement, la grève commencera à minuit pour se terminer à 23h59.

Il faut une fois pour toutes chasser les idées reçues (et fausses) qui courent sur la grève : tous les AED et surveillants, peuvent librement faire grève et ne sont tenus pour cela à aucune formalité !

Heure mensuelle d'information syndicale :

Pour l'ensemble de la fonction publique « les organisations syndicales les plus représentatives sont en outre autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information. La durée de cette dernière ne peut excéder une heure ». Cela vaut pour le SNES-FSU dans tous les établissements. Ce droit s'applique et « chaque agent a le droit de participer, à son choix et sans perte de traitement, à l'une de ces réunions mensuelles d'information ».

Cela veut dire que chaque AED peut, s'il le désire, participer à ces heures d'information syndicale ou en être le demandeur s'il représente une organisation syndicale dans l'établissement.

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Qu'est-ce que c'est ?

La Commission Consultative Paritaire est une instance académique où siègent des représentants « chefs d'établissement », des représentants de l'administration et des représentants des Assistants d'Éducation.

Il peut aussi y avoir des personnes invitées, en charge au rectorat des questions relatives aux AED, telles que les personnes s'occupant de la gestion des payes au lycée Jean Monnet, la personne qui s'occupe de la VAE au rectorat ou encore celle qui s'occupe des formations...

Cette commission n'a, hélas, qu'un rôle consultatif. C'est-à-dire qu'elle est là pour recenser les éventuels problèmes rencontrés par les AED, pour échanger sur le statut, pour discuter des éventuelles évolutions du statut... En aucun cas, une décision ne sera prise dans cette commission sur un changement de statuts mais les revendications portées durant cette instance sont remontées, normalement, au ministère.

Cette commission siège au minimum une fois par an mais elle peut siéger si, au moins la moitié des élus AED en font la demande, au minimum deux mois à l'avance.

Cette commission existe à Limoges depuis l'année 2005-2006 et depuis l'année 2008-2009 dans toutes les académies.

Pourquoi y participons-nous et qu'y faisons-nous ?

Lors des premières élections en décembre 2005, le SNES-FSU a obtenu 3 sièges sur 4. Le résultat a été le même lors des élections suivantes en octobre 2008. Les élections ont lieu tous les trois ans.

Nous participons à cette instance car cela permet de porter nos revendications et qu'elles soient entendues par l'administration. De plus, lors de ces réunions, les discussions nous permettent d'obtenir des informations dont nous pouvons faire profiter les intéressés, c'est-à-dire les AED.

Cela nous permet donc de réaffirmer, encore et toujours, nos revendications concernant les AED : nous voulons un statut des AED proche de celui qui existait pour les MI/SE ! Nous voulons moins d'heures à effectuer (28 heures par semaine maximum), un vrai droit à la formation personnelle et professionnelle, de vraies chances de réussir ses études, un retour à la gestion rectorale pour le recrutement, les affectations, de nouvelles créations de postes de surveillants avec un statut rénové et amélioré...

Lors des années précédentes, nous avons obtenu, d'un point de vue local, une circulaire rappelant aux chefs d'établissement les principaux axes du statut des AED pour espérer limiter les abus. Nous avons obtenu, qu'avec la première fiche de paie de l'année, vous receviez un document vous rappelant quelques-uns de vos droits et une information sur le PAF auquel vous pouvez vous inscrire.

Au niveau national, nous avons obtenu une circulaire en avril 2008, donnant droit aux AED aux jours de congés pour révision par session d'examen ou concours (cf le site du SNES, rubrique AED).

Et la suite ?

Les prochaines élections auront lieu le 20 octobre 2011 en même temps que toutes les autres élections professionnelles dans l'éducation nationale.

Le SNES et la FSU se présenteront encore à vos suffrages, pour porter la défense des personnels et du système éducatif dont la démocratisation doit être relancée.

Il est bien évident que l'essentiel des revendications, et les chances de les voir aboutir, ne reposent pas sur cette unique commission, qui reste consultative, mais passe avant tout par nos différentes actions en commençant par celle qui consiste à nous regrouper.

« FSU, kezaco ? »

Qu'est-ce que le collectif AED de la FSU ?

Dès 2003 et l'apparition du statut des AED, appelé à remplacer celui des MI/SE (Maître d'Internat / Surveillant d'Externat), la FSU s'est positionnée contre ce nouveau statut qui précarise ces emplois, rend plus difficile une poursuite d'études convenable pour les étudiants qui ont besoin de travailler, permet aux chefs d'établissement d'être des chefs d'entreprise en gérant eux-mêmes le recrutement des AED. Pour lutter contre cette dégradation du statut du surveillant, pour améliorer celui des AED et pour agir contre les abus, la FSU, en décembre 2003, a lancé un collectif d'AED dans l'académie de Limoges. Ce collectif fonctionne avec des enseignants, qui apportent surtout une aide logistique, mais surtout avec des AED, syndiqués ou non, défendant les valeurs et les revendications portées par la FSU. Il publie des bulletins syndicaux spécifiques à destination des AED (comme celui-ci), il organise des réunions publiques, il peut participer à des réunions d'information syndicale et participe à la CPC.

En tous cas, une chose est sûre, ce collectif ne peut fonctionner sans vous, les AED, nous vous invitons à nous rejoindre. Chacun vient avec l'envie et le temps qu'il veut (ou peut) consacrer à ce collectif.

Nous joindre

SNES-FSU, 40 avenue Saint Surin, 87000 Limoges - mél : s3lim@snes.edu - tél : 05 55 79 61 24

Responsable AED :

Julien LAVIRON - mél : julien.laviron@gmail.com - portable 06 77 97 88 42 (ne pas hésiter à laisser un message)

Demande de bulletin d'adhésion :

La cotisation pour l'année scolaire s'élève à 37 € pour les AED, MI-SE, AVS, EVS, AP. 66% de ce montant est déductible de l'impôt sur le revenu.

À remettre au responsable SNES de votre établissement ou, à défaut, à faire parvenir directement à la section académique, qui vous remettra un bulletin d'adhésion.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mel : _____

Catégorie (AED, MI-SE, AP, AVS, EVS) : _____

Etablissement : _____

Déclare vouloir adhérer au SNES.

Date : _____ Signature : _____